

Conditions
au 1^{er} janvier 2015



PROPRIÉTAIRE
OCCUPANT

Et si vous
choisissiez
de rester vivre
chez vous ?

Et si vous choisissiez de rester vivre chez vous ?

○ Votre envie, c'est de rester vivre chez vous le plus longtemps possible. Comme vous avancez en âge, votre « chez-vous » a lui aussi besoin d'évoluer, pour que vous continuiez à vous y sentir bien.

Sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles.

Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

○ Travaux d'adaptation de votre salle de bain, de votre chambre ou encore de vos escaliers : les travaux financés par l'Anah sont ceux qui permettent d'aménager votre logement et ses accès.

Ce projet de travaux doit pouvoir améliorer votre confort et faciliter votre vie quotidienne.

Quel montant d'aide ?

○ 35 % ou 50 % du montant total des travaux HT.

L'aide de l'Anah est de 7 000 € maximum ou de 10 000 € maximum en fonction de vos ressources.

Exemple de financement

La nouvelle douche de Monique

● Pour Monique, retraitée depuis quelques années, un projet s'est imposé de lui-même : le remplacement de sa vieille baignoire par une douche. En effet, la baignoire n'est plus pratique pour elle. Elle a tout de suite opté pour la solution idéale en remarquant les modèles de douche extraplats, sans obstacle au sol !



Exemple de coûts

L'installation complète d'une douche (plomberie et robinetterie incluses), d'un siège de douche et d'une barre d'appui coûtera à Monique **4 300 € HT** en tout (fournitures et main-d'œuvre comprises).

1 505 €

d'aides de l'Anah
pour travaux

soit
35%
du montant HT
des travaux

Renseignez-vous !

Pour connaître le point d'information
le plus proche de chez vous : appelez le 0 820 15 15 15
(0,12 € TTC/mn depuis un poste fixe)
ou consultez www.anah.fr

Avec la participation de la

